

1. Je soussigné(e)
accepte le règlement de l'épreuve détaillé ci-dessus.

Date et Signature

2. Je soussigné(e)
reconnais que conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés » l'organisateur m'a informé(e) :

- de l'existence de fichiers contenant des informations personnelles et du droit d'accès et de rectification dont je dispose.
- que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA. Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

J'accepte / je refuse la publication de mes résultats
(*barrer la mention inutile*)

Date et Signature

3. Je soussigné(e)
autorise, à titre gracieux, la reproduction et l'exploitation de mon image au profit de l'organisateur (voire de ses partenaires) pour une durée de 5 ans.

Date et Signature

Le Cross de l'Echo Des Caps

Date :

Parcours de 8,225 km (hommes) / 4,700 km (femmes)
Départ étang du Pain de Sucre à 15h

Pour les jeunes : parcours de 725 m et 1175 m
Départs étang du Pain de Sucre dès 13h30

Directeur de course : Le comité du club

..... tel :

Portable du club : 55 43 21

Frais d'inscriptions : gratuit pour les membres, 10 euros pour les non membres et gratuit pour les scolaires

Les inscriptions se font au local du club entre 10h et 11h30.

Pour les jeunes elles se font au préalable auprès des établissements scolaires.

Proclamation des résultats à la Mairie à 18h00.

La Foulée Des Iles est rattachée à l'assurance responsabilité civile de la Fédération Française d'Athlétisme.

! La Foulée Des Iles tient à informer les non licenciés qu'ils ont tout intérêt à se couvrir des éventuels dommages corporels en souscrivant une assurance personnelle.

La Foulée Des Iles – Rue Molière
BP 4321 – 97500 Saint-Pierre et Miquelon

Règlement de l'épreuve (coureurs) :

- En fonction de l'âge, il est rappelé que les épreuves sont ouvertes dans les limites des distances définies par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Le certificat médical est obligatoire pour les non-licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme.
- Les coureurs non licenciés ou extérieurs au club doivent présenter une attestation d'assurance individuelle couvrant leur participation à une épreuve de courses sur route ou en nature.
- Les départs sans dossard sont interdits.
- Respecter la signalisation, notamment la signalétique implantée par la direction de course.
- Les baladeurs de tout type sont interdits.
- Les animaux de compagnie sont interdits sur le parcours.
- Tout abandon doit être signalé au directeur de course.
- En cas d'accident ou d'incident, il est impératif d'aviser le responsable de la Croix-Rouge ou appeler le n° 55.67.67.
- Ne jamais quitter l'organisation sans aviser le directeur de course ou un organisateur.
- Les organisateurs sont couverts par l'assurance de la Fédération Française d'Athlétisme adossée à leur licence.

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Club

Numéro de licence

Type de licence (et nom de la fédération associée)

.....

Pour les mineurs (*barrer les mentions inutiles*)

Je soussigné(e),
père / mère / autre autorise mon fils / ma fille / autre
....., à participer à la course décrite ci-dessus.

Date et Signature